



MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25
présents : 19
votants : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2023**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30.01.2023

ID : 033-213305550-20230126-DEL2023_09-DE



L'an deux mille VINGT-TROIS, le 26 janvier à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 20 janvier 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, M. BARGACH, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, M. COURTIN, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY, M. MAILLARD.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BRETTEZ a donné procuration à Mme BATS
Mme PIRES a donné procuration à Mme RUIZ
Mme JAULARD a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE
M. VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER
Mme FARGE a donné procuration à M. FLEURY
Mme BERTOSSI a donné procuration à M. RECAPET

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Mme RUIZ.

Délibération n°2023-09 : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel équipement culturel La Caravelle (annexe 9 a)

Madame BATS, adjointe aux ressources humaines expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
Vu le Code général de la fonction publique, ses articles L313-1, L332-8 et suivants ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
Vu le tableau des effectifs de l'équipement culturel, mis à jour le 17 juin 2021 par délibération n°23-06-21-15 du 17 juin 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes correspondant aux besoins de la Commune et de disposer d'un tableau des effectifs de la Commune à jour ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de créer 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe Titulaire à temps complet ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs mis à jour par voie de conséquence et annexé à la présente à compter du 26 janvier 2023 ;
- **DÉCIDE** de l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée aux Ressources Humaines à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La secrétaire de séance,

Joëlle RUIZ

Le Maire,

Manuel MARTINEZ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Mise en ligne le 30.01.2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30.01.2023



ID : 033-213305550-20230126-DEL2023_09-DE

TABLEAU DES EMPLOIS Annexe 1

Filière	Catégorie	Poste permanent agent Titulaire ou Stagiaire	Poste permanent agent Titulaire ou Stagiaire	Poste permanent agent Contractuel	TOTAL	POURVU	DISPONIBLE
		au 17/11/2022	au 26 janvier 2023	au 26 janvier 2023			
Adjoint administratif	C	0	0	1	1	1	0,00
Attaché	A	1	1	-	1	1	0,00
ADMINISTRATIVE		1	1	1	2	2	0,00
Adjoint technique	C	1	1	0	1	1	0,00
Technicien principal 2ème classe	B	1	1		1	1	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	0	1		1	-	1,00
TECHNIQUE		2	3	0	3	2	1,00
TOTAL		3	4	1			1,00